

BULLETIN

# LE DÉMINEUR

TRIMESTRIEL

de la Fraternelle des Démineurs de Belgique

SECRETARIAT

30, RUE SAINT - JEAN - TERVUEREN  
C. C. P. 7537.94 - - Téléphone 57.31.64



REDACTION

AV. ALBERT GIRAUD, 105, SCHAERBEEK  
— Téléphone : 16.00.73 —

N° 1

MAI 1956.

## Chers Amis Démineurs,

Le 22 Juin 1946 paraissaient au Moniteur Belge les Statuts de l'Association sans but lucratif de la Fraternelle des Démineurs de Belgique.

Mais bien avant cette date officielle notre Fraternelle avait déjà, depuis longtemps, fait preuve d'une activité dont vous avez le droit de vous enorgueillir.

A vrai dire, c'est vous qui lui avez donné naissance et cela dès la formation de nos unités de Déminage, puisque, spontanément, vous êtes venus en aide à ceux que nos toutes premières victimes laissaient dans une situation pénible et pleine de difficultés morales et matérielles.

Quoi qu'il en soit, 1956 voit se concrétiser le 10e anniversaire de la fondation de notre Association et nous nous devons de le célébrer soigneusement comme il se doit.

Si nous jetons un regard en arrière, je crois que nous pouvons nous montrer fiers de nos réalisations. J'ai eu l'occasion, au cours de notre Assemblée générale de l'année dernière à Tervueren, de vous tracer un rapide bilan de l'activité que, avec votre constant et fidèle appui, nous sommes parvenus à réaliser.

Les dévouements incessants qui nous ont été accordés, nous ont permis de secourir généreusement nos veuves, nos blessés et nos invalides.

Nos orphelins n'ont pas été oubliés et sont encore et surtout à l'heure actuelle l'objet de toute notre sollicitude.

Nous sommes intervenus également pour soutenir et aider quelques uns de nos anciens momentanément dans des situations difficiles.

Le souvenir de ceux des nôtres tombés au champs d'honneur a été cultivé avec fierté et des monuments dignes de leur glorieux sacrifice ont été érigés tant en Flandre qu'en Wallonie.

Tous cela a exigé de considérables sacrifices qui se chiffrent par millions récoltés grâce à vos efforts à tous et aux généreux concours que nous apportèrent quelques bienfaiteurs parmi lesquels il convient de citer avec une toute particulière gratitude notre grand ami de Verviers : Robert Rainotte.

Le 10e anniversaire de la création de la Fraternelle nous donnera l'occasion de nous retrouver tous ensemble et de nous remémorer les souvenirs tristes ou joyeux de notre vie de Démineur.

C'est de tout cœur que je vous convie à vous rassembler le 24 juin prochain dans la bonne ville de Bruges où se dérouleront cette année les manifestations de notre Assemblée Générale.

Après avoir tant songé aux autres, votre C. A. a pensé que, en cette circonstance solennelle, la Fraternelle se devait de songer un peu à ses fidèles adeptes. C'est pourquoi il a été décidé que le repas de midi sera servi gratuitement à tous les membres en règle de cotisations pour l'année en cours et qui seront présents à notre Assemblée Générale.

Nous comptons vous y rencontrer en très grand nombre.

Votre président,  
Général SEVRIN

## Démineurs Rassemblement

Il y a trois ans exactement, à notre assemblée générale de Gand, notre tant regretté Major PORREWYCK acceptait la présidence du comité de rédaction de notre bulletin.

Sa mort aussi soudaine que brutale l'empêchait de faire quoique ce soit.

A la demande de notre Président, le Général SEVRIN, j'ai accepté de m'efforcer de remplacer notre cher Major à la seule condition que je puisse compter sur votre concours.

Je sais que ce n'est jamais en vain que l'on s'adresse aux Démineurs.

Participez selon vos possibilités à la vie de notre belle Fraternelle.

Invitez tous les anciens à rejoindre nos rangs. L'occasion va déjà se présenter bientôt.

Assistez tous à notre assemblée générale qui se tiendra cette année, le 24 juin, à Bruges.

Demandez à votre épouse de vous accompagner. Elle pourra se rendre compte du bel esprit qui anime notre grande famille. Qu'elle soit aussi fière que vous de l'avoir ralliée.

Et je vous clame cet appel :

**DEMINEURS, RASSEMBLEMENT**  
et  
**TOUS A BRUGES LE 24 JUIN**

## Notre Assemblée Générale de 1956

Nous pouvons vous annoncer que l'Assemblée Générale de 1956 aura lieu à Bruges, le 24 juin 1956. Le programme comportera un dépôt de fleurs, une messe à la mémoire de nos chers disparus, l'assemblée statutaire et un repas démocratique.

Le tout sera réglé de telle façon, que vous serez libre vers 14 H. pour vous permettre de visiter la ville de Bruges ou ses environs, ou de pousser une pointe jusqu'à Blankenberghe.

Les membres en régle de cotisation pourront participer gratuitement au repas démocratique et bénéficier d'une forte réduction des frais de transport.

Voici les adresses des sections et leur numéro de C. C. P. où nos membres peuvent verser leur cotisation pour 1956.  
ANVERS - Aumônier Deckers, troupes des chemins de fer, Hoogboom. C. C. P. 1081.47.

BRABANT - Fraternelle des Démineurs Brabant, Bruxelles. C. C. P. 8173.53.

HAINAUT - M. Hulshaegen, 151, rue Bellière, Marcinelle. C. C. P. 2137.50

FLANDRE ORIENTALE. - M. Van Cleven, 5, Champs Elysées, Gand. C. C. P. 4511.80.

FLANDRE OCCIDENTALE. - M. Samijn, Em., 16, ch. de Tourout, St-Andre-Bruges. C. C. P. 3450.69.

LIEGE. - Fraternelle des Démineurs, Liège. C.C.P. 7902.11

Les versements peuvent également être faits au C.C.P. de la Caisse Centrale de la Fraternelle, rue Saint-Jean, 30, Ter-  
vueren. C.C.P. 7537.94.

Une quittance postale sera présentée aux membres, qui n'auront pas payé pour le 1 juin

## Une fois de plus

Un accident mortel vient endeuiller une fois de plus une famille tout entière, nous avons en effet le pénible devoir d'annoncer aux membres de notre Fraternelle que le camarade JANSSENS, Hyppolite n'a pas survécu aux blessures provoquées par l'éclatement d'un engin dont il était chargé d'effectuer le ramassage sur le champ de tir d'Helchteren, le 25 mars dernier.

Après avoir été transporté à l'hôpital militaire de Bourg-Léopold, où il est mort, notre camarade a été ramené chez lui à Montaigu où il a été enterré le 2 avril.

Une foule nombreuse assistait à l'enterrement qui a eu lieu avec les honneurs militaires dus à son rang.

Le chef du SEDEE avait tenu d'honorer de sa présence la cérémonie au cours de laquelle il a déposé la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold II, sur le cercueil du disparu.

Plusieurs officiers et sous-officiers du SEDEE assistaient aux funérailles.

La Fraternelle était également représentée par une importante délégation avec drapeau.

De nombreux anciens démineurs de Montaigu et des environs se trouvaient également présents.

Après le discours du commandant Merkx, chef de la section Anvers-Limbourg, à laquelle Janssens, Hyppolite appartenait, le cortège funèbre s'est rendu en l'église de Montaigu où une messe fut chantée.

Au cimetière, avant l'inhumation, l'adjudant De Vleeschouwer rendit, au nom de tous ses camarades de travail, un dernier hommage au disparu. De même, la Fraternelle apporta par la bouche de notre camarade Baents, secrétaire, l'assurance que la mémoire du disparu serait gardée et que l'assistance de notre association serait accordée au maximum à sa veuve et ses orphelins.

Une fois de plus la longue liste s'allonge encore !

## AUX MEMBRES DE LA SECTION DE LIEGE.

Nous avons le plaisir de faire savoir que la création d'un bureau permanent a été décidée par la section de Liège.

Ce bureau sera tenu par M. O. Linotte assisté de M. Jennekens et se tiendra à l'U. F. A. C., Boulevard de la Sauvenière, 140, à Liège, le dernier lundi de chaque mois entre 18 h 30 et 20 h 30.

# Notre Assemblée Générale 1955

## COMPTE RENDU DE LA JOURNEE.

C'est par un clair matin, annonceur de beau temps que le rassemblement a eu lieu sur la Grand-Place de Tervuren. Les détachements des différentes Sections du S.E.D.E.E. s'y étaient alignées afin de former la tête du cortège qui allait bientôt défiler dans la paisible commune brabançonne. Précédé de la Société de musique « Concordia » notre groupe très important s'en est allé déposer des fleurs aux pieds des différents monument aux morts : de la commune de Tervuren, du Génie du Corps de Cavalerie, des Carabiniers Cyclistes.

Nous avons relevé parmi les délégations la présence des drapeaux des Prisonniers politiques du Camp de Soltau, du FNI, du FNC, des PG, de l'UFAC, des PP 40-45.

Après ce défilé dont l'ordonnance avait été bien réglée par le capitaine Cogneau, une réception à la Maison communale avait été prévue. C'est un accueil vraiment cordial qui nous avait été réservé. Le bourgmestre Soetemans, entouré de l'échevin Liberton et du conseiller Simons, nous souhaita la bienvenue en sa commune et voulut bien rappeler quelques faits saillants de la Campagne du Déminage en Belgique.

Il eut un mot aimable pour chacun le général Sevrin président fédéral de la Fraternelle le remercia.

Une messe solennelle chantée par M. l'aumônier Deckers devait terminer la première partie de cette journée.

## Assemblée Générale

C'est au « Cercle » que se tinrent les assises de l'assemblée proprement dite, où la séance fut déclarée ouverte par le général Sevrin.

L'assistance à la réunion y était très nombreuse et nous avons relevé des noms de camarades venus de tous les coins du pays.

Le général Sevrin fit en un éloquent discours l'histoire de la fondation de notre fraternelle ainsi que le bilan de ses activités depuis sa création jusqu'à nos jours. En voici quelques larges extraits que nous publions à l'intention de tous les membres et principalement à celle des absents.

Chers camarades Démineurs,

Il y a 10 ans, à pareille époque, toutes les unités du Déminage avaient vu le jour. Ce fut en effet le 14.9.44 que fut créé le SEDEE qui s'organisa en sections provinciales.

Ensuite le MDN créa, fin février les deux Bataillons du Déminage.

Rappelés au début de mars ils entrèrent en fonction, après quelques avatars mémorables, dès le début de mai.

La grande épopée des Démineurs commençait.

Il y a 10 ans de cela et je n'ai pas à vous rappeler les brillants résultats rapidement obtenus grâce à votre témérité et à votre courage.

Mais ce dont je veux me souvenir c'est le douloureux martyrologue qui fut le nôtre. 110 camarades qui ont tout sacrifié pour que renaisse la Belgique.

Je vous propose d'unir dans une même pensée d'affection et de regret tous ceux qui depuis la formation de la Fraternelle ont disparus de nos rangs.

Nous accorderons une pensée toute spéciale à notre cher et toujours regretté Major René Porrewijck dont le souvenir est resté si vivant parmi nous où il a laissé une place qui ne sera jamais comblée.

C'est pourquoi je vous convie à observer la traditionnelle minute de silence à leur mémoire.

En ce Xe anniversaire il est bon que nous jetions un coup d'œil rétrospectif sur ce qui a été réalisé, d'où nous sommes partis et où nous en sommes.

Notre Fraternelle est née de notre générosité et de notre fraternité. En effet, dès que tombèrent les premières de nos victimes, l'on vit dans un geste spontané, tous leurs camarades se cotiser et venir offrir, de leur propre initiative, aide et secours aux malheureux et à leurs familles éprouvées.

Ce geste était magnifique, mais il apparut bientôt que pour apporter une aide vraiment efficace, d'autres ressources devaient être trouvées.

Telle fut l'origine des réunions, fêtes et expositions, toutes manifestations pouvant apporter un bénéfice au profit des victimes du déminage.

Chacun y mettant du sien, l'argent afflua dans les caisses de nos œuvres sociales.

Certaines devinrent très riches, d'autres, malgré toute la bonne volonté, restèrent déshéritées et par voie de conséquence, les secours varièrent d'une œuvre à l'autre.

Une sainte justice imposant le respect des droits identiques pour tous les démineurs nous amena à fondre en une seule toute ces œuvres éparses et ce fut notre chère Fraternelle des Démineurs de Belgique qui vit le jour officiellement le 22 juin 1946.

Sur plus de 2.000 démineurs inscrits sur le contrôle de toutes nos unités nous parvinmes à réunir quelque 1.500 membres de la Fraternelle car déjà à cette époque certaines unités avaient été démobilisées et le 30 juin le SEDEE était réduit à seules sections provinciales. Actuellement l'effectif de la Fraternelle tend à se stabiliser sur les 1.000 membres et nous souhaitons de tout cœur le voir se maintenir à cette hauteur longtemps encore.

Il dépend beaucoup de vous tous qu'il en soit ainsi.

La Fraternelle est donc née d'un magnifique élan de généreuse fraternité dans un but serviable pour la détresse des nôtres. Elle a suivi la voie ainsi tracée; depuis sa fondation elle a distribué en aide et secours des hommes considérables.

A ce jour ces dépenses s'élèvent à :

Blessés : 300.000 F.

Veuves : 500.000 F.

Orphelins : 350.000 F.

Invalides : 200.000 F.

Secours divers : 200.000 F.

Indemnité de décès instaurée depuis 1953 : 10.000 F.

Où avons-nous trouvé les ressources suffisantes pour faire face à des dépenses d'une telle importance ?

Elles proviennent des manifestations diverses, fêtes récréatives, soirées, bals, vente de livres et brochures organisés par les différentes sections.

De nombreuses expositions du Déminage furent montées un peu partout en Belgique : Bruges, Gand, Liège, Namur, Anvers, Charleroi et bien d'autres encore nous prouvèrent des ressources importantes.

Une mention spéciale pour celle de Bruxelles organisée en avril-mai 46 dans les grands magasins au Bon Marché et qui nous rapporta la coquette somme de 750.000 F.

Il y eu encore et surtout les semaines du Déminage organisées à Verviers et à la Côte par notre excellent ami et généreux bienfaiteur Robert Rainotte et sa vaillante cohorte de charmantes jeunes filles de Verviers. Jamais nous ne serons assez reconnaissants à notre cher ami Bobby pour tout ce qu'il a fait pour le Déminage. Je ne vous citerai qu'un chiffre mais combien éloquent, grâce à lui la caisse de nos œuvres sociales s'est enrichie d'un très gros million.

Mais là ne s'arrêtera pas l'activité de notre Fraternelle nous poursuivrons encore le but de perpétuer la mémoire de nos chers disparus et là non plus nous croyons ne pas avoir failli à notre tâche.

Le premier en date de nos mémoriaux fut, je pense, celui élevé par les hommes de la section de Liège en souvenir de trois des leurs tombés à Lierneux.

Dans la suite d'autres mémoriaux furent érigés à Rendeux, Grupont, Sibret, Blankenberge, La Panne, Meerdael, Westrosebeke, Elsenborn et à Stavelot.

Vint enfin le monument national de Stavelot dû à l'initiative de notre section liégeoise avec le concours et l'approbation de toute la Fraternelle, inauguré lors d'une impressionnante et mémorable cérémonie présidée par S.A.R. Monseigneur le Prince Albert de Liège en septembre 1953.

Là aussi notre ami Rainotte nous aida de toute sa foi et de toute son énergie pour nous procurer les fonds nécessaires sans obérer notre patrimoine.

Depuis l'année dernière un pieux pèlerinage est organisé par la Fraternelle dont une délégation va pieusement le 21 juillet s'incliner et fleurir les monuments du souvenir.

Cette année, avec une délégation de la Section de Liège et avec les membres du C.A. qui voudront bien m'accompagner, je me rendrai au monument national de Stavelot. Notre camarade Piereuse s'offre à conduire une délégation à Grupont et Rendeux.

Enfin le major Samyn veut bien se charger du pèlerinage à Blankenberge et La Panne.

Que tous ceux qui veulent rendre hommage à leurs frères d'armes tombés au champ d'honneur se joignent à nos délégations.

Où en est à l'heure actuelle le chapitre de nos revendications. Qu'avons nous obtenu ? Que reste-t-il à faire ? Qu pouvons nous espérer ?

Nous avons obtenu entière et complète satisfaction dans le domaine des pensions de réparations puisque les avantages de cette loi sont reconnus aux victimes du déminage tant pour les ouvriers civils que pour les militaires et cela quelle que soit la date du fait dommageable.

Le Ministère de la Défense Nationale a également reconnu pour les anciens démineurs passés à d'autres services de l'armée le droit de continuer à en porter l'insigne dont ils sont fiers à juste titre.

Les autres revendications ont fait l'objet d'un examen très attentif de la commission Lebert chargée par le Ministère de la Défense Nationale de vérifier les demandes des A.C. 40-45 et de lui faire des propositions. La commission vient d'émettre toute une série de vœux parvenus depuis peu au cabinet du Ministre. Les démineurs y ont une place prioritaire mais nous ignorons encore quel sort y sera réservé.

Y sont comprises nos revendications concernant les ch portant pour les démineurs la date du 15-6-49 (remise de l'armée sur pied de paix) comme date limite donnant le bénéfice du statut, la priorité pour accession aux emplois publics.

Nous nourrissons également l'espoir de ne pas être oubliés lors de l'élaboration du projet de loi devant étendre les bonifications « temps » aux combattants 40-45. D'après les échos qui nous sont parvenus, ce projet, qui n'est pas encore déposé, contiendrait une phrase à peu près rédigée comme suit :

Comptera double pour les militaires affectés après le 28 mai 1940 au Déminage à certaines parties du territoire belge sous commandement militaire belge, la durée d'affectation à ce service.

Nous nous promettons d'examiner la partie de ces modifications lorsque nous en aurons le texte officiel et de pro-

voquer les aménagements des amendements nécessaires pour que le projet nous donne entière satisfaction.

Tout cela n'a pas encore reçu de réalisation mais soyez assurés que nous veillons au grain et que nous manquerons pas d'intervenir à toute occasion pour qu'il soit fait droit à nos légitimes demandes.

Notez bien que les autres armes au service en sont au même point que les Démineurs le Ministre ayant décidé d'envisager en même temps tout ce qui touche aux aspirations des A. C.

Vous voyez que le moment n'est pas encore venu pour les membres de votre C. A. de se reposer ? Ils doivent lutter encore et toujours.

Mais ils ne le feront avec toute l'énergie voulue que s'ils se sentent soutenus par tous les membres de la Fraternelle qui doit tout au moins maintenir ses effectifs sinon la grossir.

Et ce d'autant plus qu'il y est enore un autre but poursuivi par notre association. Nous nous sommes imposés le devoir de veiller sur les êtres chers de nos disparus.

Cette promesse vous l'avez faite en maintes occasions et vous avez le devoir de la tenir car vous êtes restés Démineurs dans l'âme, titre qui fait encore l'admiration de tous. Sans fraternelle, ce titre sombrera dans le néant et vos actes héroïques seront bientôt oubliés.

Nous nous sommes fixés l'objectif important de nous attacher aux études et à l'éducation de nos orphelins. Notre désir ardent est et reste de donner à ces innocentes victimes du Déminage une instruction au moins égale à celle qu'ils auraient pu espérer si le père avait vécu.

Nous cherchons également à pousser les mieux doués vers une situation élevée au moyen du fonds constitué à cet effet au début de l'année ?

A l'heure présente nous connaissons exactement les interventions officielles auxquelles nos orphelins peuvent prétendre et nous pouvons mesurer avec précision ce qui nous reste à faire.

Le M. D. N. service des études, prend à sa charge les frais du minerval et d'inscription aux cours et examens les frais d'assurances accidents, d'homologation et diplôme, frais de voyages scolaires.

L'O. N. O. V. A. peut encore intervenir pour les ressortissants dont les ressources sont insuffisantes pour les fournitures classiques, les déplacements, demi-pensions etc.

Après avoir usé de ces moyens accordés de par l'état, notre Fraternelle fait le reste et intervient encore pour que l'éducation de l'enfant puisse se faire sans entrave et sans gêne pour le restant de la famille.

Nos veuves et tuteurs de nos orphelins sont maintenant en possession de tous ces renseignements et sont exactement documentés pour s'orienter à coup sûr.

Jusqu'à présent nous n'avons pas encore découvert un de ces éléments d'élite susceptibles de poser leur candidature à notre fonds des mieux doués.

Nous ne désespérons pas de les découvrir un jour et nous invitons encore une fois les parents de ne pas freiner les ambitions d'enfants qui se signaleraient à leur attention ou à celle de leurs maîtres et éducateurs.

Nous sommes décidés à les soutenir de toutes nos forces, de tous nos moyens et jusqu'au bout.

\* \*

Avant de finir j'en reviens encore une fois aux unités de Démineur.

Il nous est revenu que bientôt, en raison des économies à réaliser par le M. D. N., le S. E. D. E. E, n'échappera pas à une nouvelle réduction de ses effectifs.

Il ne nous appartient pas d'approuver une mise au point de ces effectifs en rapport avec la tâche qui reste à accomplir. Nous avons à ce sujet faire confiance au nouveau chef de corps qui, nous n'en doutons pas, aura à cœur d'opérer à bon escient cette réduction imposée et défendre avec force les intérêts de cette poignée de survivants de nos glorieuses unités de Déminage.

Leur mérite n'est plus à faire et nous osons croire que l'on ne les traitera pas avec la même desinvolture que les autres victimes de la réduction des effectifs et qu'on ne tardera à leur procurer au moins une place ailleurs à l'armée ou dans un autre service de l'état où ils pourront poursuivre une carrière complète.

La nouvelle loi sur les pensions de vieillesse prévoit bien qu'un capital doit être transféré à la sécurité sociale en cas de départ de l'armée sans pension. mais cela ne résoud pas tout le problème qui se pose : allocations de chômage, mutuelles et surtout, il faut trouver du travail !

Ce qui importe surtout c'est de maintenir au sein de l'armée un noyau de service du déminage qui aura la lourde charge de conserver et de maintenir une instruction et une expérience chèrement acquises et de préserver avec piété la tradition de courage et de persévérance qui furent l'apanage de nos anciennes unités.

\* \*

Pour terminer qu'il me soit permis de rendre hommage aux membres du C. A. qui se sont évertués à m'aider dans ma tâche et particulièrement à notre camarade si dévoué et si compétent l'adjudant Baents.

Une mention toute spéciale à notre ami le Major Samyn qui, malgré son état de santé qui fut, en ces derniers temps quelque peu précaire, fait un effort très louable pour suivre régulièrement nos réunions mensuelles.

Je remercie également le comité de la section de Tervuren qui s'est dévoué à mettre sur pied la manifestation de ce jour. Nous aurions souhaité cependant que leur travail fût un peu moins confidentiel et que les résultats eussent été portés plus rapidement à la connaissance de tous nos membres. Mais enfin nous constatons que le succès a tout de même couronné leurs efforts et c'est là l'essentiel.

Après cette assemblée nous vous convions autour des tables qu'a bien voulu mettre à notre disposition le service qui préside aux destinées de la préparation de nos cuisiniers

militaires qui auront à cœur je n'en doute pas, de nous prouver l'excellence des leçons qu'ils reçurent.

Après cela nous visiterons les installations du centre d'instruction. Ce sera pour tous un excellent rappel des moments où vous avez fait connaissance avec les terribles engins que vous avez domptés et une constatation des services du S. E. D. E. de se tenir au courant des dernières découvertes en cette délicate matière.

Et pour terminer cette journée vous pourrez admirer les frondaisons de ce magnifique Parc de Tervueren où ce tient en ce moment une fête africaine à laquelle vous êtes tous conviés.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, avec l'approbation des élections du budget et des cotisations pour 1956, la séance a été levée.

---



---

## REVENDEICATIONS

Nous sommes entrés, pourrait-on dire, dans l'ère des revendications. Périodiquement on entend dire que telle catégorie de citoyens revendique telle ou telle chose. Toutes les classes de la Société se croient lésées que ce soit matériellement ou socialement. Très peu de Belges, ces éternels rouspéteurs, se considèrent satisfaits de leur sort. Nous démineurs nous ne faisons pas exception à la règle et nous le proclamons. Mais nos revendications sont toutes morales et nous ne demandons rien d'autre que la reconnaissance officielle de telle ou telle qualité, maigre prix de consolation pour tant d'éclatants services rendus.

Après avoir été très nombreuses, les Troupes de Déminage ont vu leur effectif fondre de réduction en réduction, de dissolution en dissolution pour en être réduites à une poignée d'hommes que l'on pourra bientôt dénombrer en les comptant sur les dix doigts.

Si toutes ces diminutions ont été logiquement faites en fonction de l'avancement des travaux restant à effectuer, il n'en reste pas moins vrai qu'elles ont été décidées avec bien peu de discernement et surtout avec une rare ingratitude.

Comment qualifier autrement la dernière en date de ces réductions. Qu'on en juge sur le simple fait que l'on a renvoyé dans leurs foyers des vétérans de toutes les opérations de déminage : la Côte des Ardennes, le fort d'Anvers, de toutes les détections de bombes et de millions d'engins dangereux, et que ce licenciement s'est fait sans qu'on ait accroché sur la poitrine des plus méritants ne fusse qu'un petit bout de ruban en témoignage de leur bravoure et leur courage. Ces hommes sont partis sans qu'un geste n'ait été fait en leur faveur, sans que quelqu'un ne leur ait dit : Merci.

Signalons que comme d'habitude tous les communications et exposés ont été faits dans nos deux langues nationales et que le discours du Général Sevrin a été lu en entier en flamand par le Major Samyn, qui bien que se relevant à peine d'une longue maladie avait tenu à être présent.

Le traditionnel repas démocratique devait couronner cette belle Assemblée, en effet un excellent repas nous avait été préparé à la Caserne Panquin par l'Ecole des Cuisiniers de l'Armée moniteurs.

Rappelons que ce petit banquet nous fut servi aux frais de la Fraternelle, et qu'un excellent orchestre ajouta le charme de sa musique à la succulence du repas.

Merci pour dix années de loyaux et signalés services, merci pour dix années de danger quotidien, merci pour tant de vies épargnées, tant de champs, de bois nettoyés de leur champs de mines, merci pour tant de bombes neutralisées.

Merci encore pour tant de tenacité pour être retournés le lendemain là où un camarade était tombé la veille, merci pour tant d'abnégation pour avoir œuvré dans l'ombre sans rechercher une gloire facile.

Merci Camarades démineurs et cette fois c'est votre Fraternelle qui vous le dit : MERCI.

BOB.

---



---

## Cérémonie d'Hommage aux monuments

Le 21 juillet 1955, conformément au désir exprimé par notre Président, le Général SEVRIN, la Fraternelle a tenu à rendre un solennel hommage à ses morts en fleurissant le Monument National des Démineurs à Stavelot.

Après un Te Deum chanté en l'église abbatiale, M. le bourgmestre Daxhelet, M. le docteur Prignon et M. Robert Rainotte ont déposé de magnifiques gerbes de fleurs tant au pied du Monument aux Morts des deux guerres qu'au Monument National des Démineurs. Etaient présents : le Cdt Dohet, l'Adj. Reul, le Ism. Joris, M. Jennekens et les Caporaux Dans, Gérardon, Luts, Loncelle, Mulders et Tahir. S'étaient excusés : le Général Sevrin et Commandant Vanderydt.

Pendant la minute de silence, une pensée émue s'est élevée vers ces 110 braves, flamands et wallons, qui ont donné leur vie, en toute simplicité, pour que nous vivions...

Cette longue liste n'est malheureusement pas encore prête d'être définitivement clôturée puisqu'il faudrait encore y ajouter les noms de nos camarades VERGHOTE et JANSSENS, H., tués en service commandé respectivement les 11.7.1955 et 28.3.1956.

*Glané par ci, par là et offert à***VOTRE DOCTEUR.**

Un docteur de mes bons amis a une bête noire : Made-moiselle DUBOIS une vieille jeune fille dont la spécialité est la consultation gratuite.

Chaque fois qu'elle rencontre mon esculape, elle y va de quelques banalités aimables, mais finit de lui parler de ses petites misères physiques, sans omettre évidemment de demander innocemment ce qu'il faut faire dans « ce cas-la ».

Mardi dernier, elle rencontre notre Docteur place du Marché.

— Bonjour Docteur. Ce que cela fait plaisir de vous voir. Dieu ce que vous avez bonne mine.

Ce n'est pas comme moi. Figurez-vous que je me sens toute drôle. Je.....

Ca va, interrompt froidement notre Docteur. Déshabillez-vous.

**A NOTRE CHER MAITRE.**

Jean-Claude (6 ans), fils d'un avocat qui commence à faire parler de lui, s'amuse à jouer « au train », dans le vestibule. Il a simplement pris trois chaises dans le salon d'attente réservé aux clients de son père et, les plaçant l'une sur l'autre, puis les poussant, il organise des catastrophes vraiment spectaculaires.

Mais l'heure de la consultation approche et la servante lui enlève son matériel pour le remettre dans le salon.

S'amène un client.

Le papa de Jean-Claude a téléphoné qu'il ne rentrera pas avant au moins une heure.

— J'ai fait attendre ce monsieur au salon, dit la servante à Madame.

— Mais il va s'ennuyer à mourir, s'exclame celle-ci, il n'y a plus une seule revue à feuilleter.

Et Jean-Claude intervint :

— S'ennuyer à mourir ?..... Il a toutes les chaises.

**A NOTRE AUMONIER**

M. le Curé fait passer un examen à ses jeunes ouailles. Il interroge Mimile.

— Qu'est-ce qui est arrivé à Adam et Eve ?

— Ils ont été chassés du Paradis.

— Très bien. Pourquoi ?

— Parce qu'ils avaient commis un péché.

— Quel péché ?

— le péché... heu le péché...

Allons, le péché o... Ori...

Alors Mimile triomphant :

— Le péché horizontal.

**A UN DE NOS GRANDS CHEFS**

Une société de tempérance a persuadé un de nos grands Chefs de laisser placarder dans les chambrées des pancartes

portant ces mots « L'alcool est un poison; il tue à coup sûr ».

Le lendemain de l'affichage, on pouvait lire sur l'une des pancartes cet ajout manuscrit : « Le soldat belge n'a pas peur de la mort ».

**A UN DE NOS « BLEUS ».**

Bastin, sous les armes depuis quinze jours, a été appelé au rapport de son Commandant pour une peccadille. Il se fait sermonner comme il se doit.

Après la mercuriale, dans un garde-à-vous impeccable, il demande :

— Plus rien à vos ordres, mon Commandant ?

— Non. Appelez-moi Lambert.

Bastin n'en croit pas ses oreilles et bafouille :

— Heu..... plus rien à vos ordres, Lambert ?

**A CERTAIN DEMINEUR, BIEN CONNU DE NOUS TOUS**

Le lendemain de la veille, je le rencontre :

— Et alors ? Ca va mieux qu'hier ?

— Hein. Quoi hier ?

— Tu avais une drôle de tamponne hein.

Moi ?

— Et comment. Tu t'est même levé dans le tram pour offrir ta place à une dame.

— Et après ? Qu'est-ce que cela prouve ?

— Il n'y avait que nous deux à l'intérieur ?

**APPEL AUX SECTIONS**

Je demande aux Sections de me faire parvenir tout ce qui peut intéresser leurs membres : les jours et lieu de leurs réunions, les compte-rendu de leurs séances, la relation de leurs manifestations diverses, etc.

**A TOUS LES DEMINEURS —**

Ce bulletin est votre ami.

Il se tient à votre disposition pour tout ce qui peut vous intéresser.

Posez lui les questions qui vous embarrassent : il s'efforcera de vous répondre et de vous donner toute satisfaction.

Faites lui parvenir vos anecdotes, vos histoires drôles.

Celles qui seront classées, recevront en fin d'année leur récompense.

Et maintenant, chers amis demineurs, j'attends avec impatience le plaisir de vous lire.

**Tout ce qui se rapporte à ce bulletin peut être adressé à M. BONMARIAGE, avenue Albert Giraud, 105 SCHAEERBEEK**

# Notre Assemblée Générale du 24 juin 1956

## PROGRAMME DEFINITIF

- 9 h. Réunion au local « Strijdershuis » (Grand'Place).  
 9 h. 30 Messe à la chapelle militaire.  
 10 h. 15 Monument aux Mort : dépôt de fleurs.  
 10 h. 30 Assemblée Générale au local « Het Strijdershuis ».  
 12 h. 30 Apéritif.  
 13 h. Repas démocratique au local « Het Strijdershuis ».

Les membres en règle avec leur cotisation pour 1956 sont invités gratuitement au dîner démocratique à condition d'en prévenir le secrétaire avant le 14 juin.

Les autres personnes désireuses d'y participer doivent faire parvenir avant le 16 juin, un versement de 65 francs au C.C.P. n° 427742 de Commandant Desaegher, ch. de Torhout, 18, St-André-Bruges.

Nous comptons sur une assistance nombreuse.  
**TOUS A BRUGES LE 24 JUIN 1956.**

Le Comité Organisateur.

## CONVOCATION

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer MM. les Membres de la Fraternelle des Demeurs de Belgique (a.s.b.l.) à l'Assemblée Générale statutaire, qui aura lieu le 24 juin 1956 à Bruges.

## ORDRE DU JOUR

Allocution du président;  
 Rapport du Trésorier.  
 Rapport des Commissaires vérificateurs;  
 Décharge à donner aux administrateurs;  
 Elections statutaires;  
 Fixation de la cotisation 1957.  
 Approbation du budget 1956;  
 Divers.

## ELECTIONS STATUTAIRES

Les administrateurs cités ci-après sont sortants et rééligibles : SAMIJN, Emile ; GEORGE ; VANDE-RICK ; LINDEN ; PIERREUSE ; BONMARIAGE.

Commissaires : MASSET ; MALCHAIR ; ITTERS.

## Bilan de l'Exercice 1956

### RECETTES

Cotisations .....	29.317,20
Subsides, dons, etc. ....	3.100,—
Remboursements .....	3.995,75
Monument national .....	19.933,25
Intérêts Banque-titres .....	70.438,—
	<hr/>
	126.784,20
Balance .....	15.550,20

---

142.334,40

### Avoir au 31-12-1954

C. C. P. ....	31.653,78
Banque .....	62.216,24
Numéraire .....	819,30

---

94.689,32

### DEPENSES

Secours divers, blessés, etc. ....	26.576,50
Décès .....	3.000,—
Etudes .....	22.144,—
Orphelins 1 <sup>e</sup> Communion .....	8.000,—
Orphelins St-Nicolas .....	21.000,—
Cotisations U. F. A. C. ....	5.662,—
Bulletin .....	11.491,—
Assemblée générale .....	14.427,50
Administration, taxes, matériel de bureau .....	20.130,40
Avance et prêt .....	8.000,—
Banque, frais .....	1.903,—

---

142.334,40

### Avoir au 31-12-55

C. C. P. ....	8.289,08
Banque .....	70.490,24
Numéraire .....	359,80

---

79.139,12  
 Solde débiteur .....

---

15.550,2  


---

94.689,32

En sus, la Fraternelle possède pour 1.550.000 fr. valeur nominale, de titres. L'analyse de ce bilan se fera à l'assemblée.